

REPUBLIQUE FRANCAISE
(exécution de l'Article 48 de la loi du 5 avril 1884)

VILLE D'ENGHIEN-LES-BAINS

A V I S

LE CONSEIL MUNICIPAL

se réunira le Lundi 25 mai 2020 à 18h45

Salle de la Serrurerie
6 rue de Mora à Enghien-les-Bains
(entrée principale par le passage rue de Mora)

à huis-clos

Retransmission en direct sur le site de la Ville et en Facebook live

ORDRE DU JOUR

Désignation du Secrétaire de séance	Rapporteur
1. Élection du Maire	Le Doyen
2. Détermination du nombre d'adjoints	M. le Maire
3. Élection des adjoints au Maire	M. le Maire
4. Fixation du montant des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués	M. le Maire
5. Attribution des majorations d'indemnités de fonction de 15% en raison du fait que la Ville avait la qualité de Chef-lieu de canton et de 25% du fait de son classement en station touristique et thermale	M. le Maire
6. Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire	M. le Maire
7. Lecture de la charte de l'élu	M. le Maire

Enghien-les-Bains, 19 mai 2020

**Le Maire,
1^{er} Vice-président
du Conseil départemental du Val d'Oise,**



Philippe SUEUR
Philippe SUEUR